

Rouge de crésol
SP-T-N-(MIN)
Attention

SECTION 1. Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Ref. n° : 105 311
Nom commercial : Rouge de crésol
Identification de la société : JEULIN
 T: +33 2 32 29 40 50 - F: +33 2 32 29 43 99
 468, Rue Jacques Monod - CS 21900
 27019 EVREUX CEDEX - France
 e-mail : support@jeulin.fr
N° de téléphone en cas d'urgence : +33 1 45 42 59 59
Usage : Usage laboratoire

SECTION 2 Identification des dangers
Classification de la substance ou du mélange

Classe de danger et code de catégorie
Réglème CE 1272/2008 (CLP)

- Dangers pour la santé

: Irritation cutanée - Catégorie 2 - Attention (CLP : Skin Corr. 2)
 Irritation oculaire - Catégorie 2 - Attention (CLP : Eye Irrit. 2)
 Toxicité spécifique pour certains organes cibles - Exposition unique - Irritation des voies respiratoires - Catégorie 3 - Attention (CLP : STOT SE 3)

Eléments d'étiquetage

Etiquetage Réglème CE 1272/2008 (CLP) :

- Pictogramme(s) de danger



- Mention d'avertissement
- Mention de danger

: Attention
 : H319 : Provoque une sévère irritation des yeux.
 H315 : Provoque une irritation cutanée.
 H335 : Peut irriter les voies respiratoires.

- Conseils de prudence

- Généraux
- Prévention

: P102 : Tenir hors de portée des enfants.
 : P280 : Porter des gants de protection/des vêtements de protection/un équipement de protection des yeux/ du visage. P261 : Éviter de respirer les poussières/fumées/gaz/brouillards/vapeurs/ aérosols.

- Intervention

: P305+P351+P338+P337+P313 : EN CAS DE CONTACT AVEC LES YEUX : Rincer avec précaution à l'eau pendant plusieurs minutes. Enlever les lentilles de contact si la victime en porte et si elles peuvent être facilement enlevées. Continuer à rincer. Si l'irritation oculaire persiste : Consulter un médecin.

Rouge de crésol
SP-T-N-(MIN)
SECTION 3 Composition/informations sur les composants

Ce produit est considéré comme dangereux et contient des composants dangereux.

Substance / Préparation

Nom de la substance	Valeur(s)	CAS	CE	Index CE	REACH	Classification
Rouge de crésol	:	99	1333-12-6	217-064-2	----	Xi; R36/37/38 Eye irrit 2 (H319) Skin Irrit. 2 (H315) STOT SE 3 (H335)

Autres informations
SECTION 4. Premiers secours

- **Inhalation** : Si la respiration est difficile, administrer de l'oxygène. En cas de malaise consulter un médecin. Faire respirer de l'air frais. En cas d'arrêt de la respiration, pratiquer la respiration artificielle.
- **Contact avec la peau** : Laver abondamment la peau avec de l'eau savonneuse. Enlever vêtements et chaussures contaminés.
- **Contact avec les yeux** : En cas de contact avec les yeux, rincer immédiatement à l'eau claire durant 10-15 minutes. Consulter immédiatement un ophtalmologue.
- **Ingestion** : En cas d'ingestion rincer la bouche avec de l'eau (seulement si la personne est consciente). Consulter immédiatement un médecin.

SECTION 5. Mesures de lutte contre l'incendie
Moyens d'extinction
- Adéquats

Eau. Dioxyde de carbone. Poudre. Mousse.

Risques particuliers

Combustible.

En cas de feu, présence de fumées dangereuses. La décomposition thermique génère : Oxydes de soufre. Monoxyde de carbone.

Protection contre l'incendie

Ne pas pénétrer dans la zone de feu sans équipement de protection et un appareil de protection respiratoire autonome.

Procédures spéciales

Rabattre le nuage de vapeur à l'aide d'eau vaporisée ou toute autre solution appropriée. Eviter que les eaux usées de lutte contre l'incendie contaminent l'environnement.

SECTION 6. Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle
Précautions pour l'environnement

Eviter la pénétration dans les égouts et les eaux potables.

Mesures après fuite / épandage

Balayer la poudre sèche et l'évacuer de manière adéquate.

Rincer/diluer le résidu à l'eau.

Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 7. Manipulation et stockage
Précautions lors du maniement et de l'entreposage

L'extraction locale et la ventilation générale doivent être suffisantes pour assurer la conformité aux normes d'exposition.

Manipulation

Porter un vêtement de protection approprié.

Eviter de remuer la matière en poudre en mettant en suspension des poussières aériennes.

Eviter toute exposition inutile.

Ne pas respirer les poussières.

Stockage

Après utilisation bien fermer le couvercle.

Eviter le contact avec l'humidité.

Conserver à l'abri de la chaleur. (+15°C / +25°C)

Rouge de crésol
SP-T-N-(MIN)
SECTION 8. Contrôles de l'exposition/protection individuelle
Protection individuelle

- Protection respiratoire
- Protection des mains
- Protection de la peau
- Protection des yeux
- Autres

: Eviter toute exposition inutile.

: En cas de ventilation insuffisante, porter un appareil respiratoire approprié. Si le mode d'utilisation du produit entraîne un risque d'exposition par inhalation, porter un équipement de protection respiratoire homologué.

: Porter des gants appropriés résistants aux produits chimiques.

: Porter un vêtement de protection approprié.

: Lunettes anti-éclaboussures ou des lunettes de sécurité.

: Des rince-oeil de secours et des douches de sécurité doivent être installés au voisinage de tout endroit où il y a risque d'exposition.

Prendre les précautions adéquates pour éviter le soulèvement de poussières.

Une extraction locale est recommandée s'il y a un risque de production de poussières.

SECTION 9. Propriétés physiques et chimiques
Nom chimique

: Rouge de crésol

Etat physique

: Poudre.

Couleur

: Brun rougeâtre.

Odeur

: Aucune donnée disponible.

pH

: Non applicable.

Poids moléculaire

: 382,43

Point de fusion [°C]

: Aucune donnée disponible.

T°d'ébullition initiale [°C]

: Aucune donnée disponible.

Densité

: 0,998 g/cm3

Pression de vapeur [hPa]

: Aucune donnée disponible.

Solubilité dans l'eau

: Aucune donnée disponible.

Point d'éclair [°C]

: Non applicable.

Temp. d'autoinflammation [°C]

: Non applicable.

Limites d'explosivité

: Non applicable.

Limites d'explosivité inférieures [%]

: Non applicable.

Limites d'explosivité supérieures [%]

: Non applicable.

Log P octanol / eau à 20°C

: Aucune donnée disponible.

SECTION 10. Stabilité et réactivité
Conditions à éviter

 : Sensible à l'humidité.
 Chaleur.

Matières à éviter

: Oxydants forts.

Produits de décomposition dangereux

: Oxydes de soufre. Monoxyde de carbone.

Polymerisation dangereuse

: Ne se produira pas.

SECTION 11. Informations toxicologiques
Toxicité aiguë

- **Inhalation** : Peut être irritant pour les voies respiratoires.
- **Cutanée** : Irritant pour la peau.
- **Oculaire** : Irritant pour les yeux.
- **Ingestion** : Aucune donnée disponible.
- **Autre** : D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues.

Admin.cutanée(lapin) DL50 [mg/kg] : Aucune donnée disponible.

Inhalation (rat) CL50 [mg/l/4h] : Aucune donnée disponible.

Irritation de la peau (lapin) : Aucune donnée disponible.

Rouge de crésol**SP-T-N-(MIN)****SECTION 11. Informations toxicologiques (suite)**

Irritation des yeux (lapin) : Aucune donnée disponible.

Irritation des membranes muqueuses (lapin) : Aucune donnée disponible.

Toxicité chronique

- Autre : Le produit ne semble pas présenter de risque chronique.

Autres informations toxicologiques : A notre connaissance, les propriétés toxicologiques de ce produit n'ont pas fait l'objet de recherches approfondies. D'autres propriétés toxiques ne peuvent être exclues. Observer toutes les précautions d'usage pour la manipulation de produits chimiques.

SECTION 12. Informations écologiques

Information relative aux effets écologiques : Eviter le rejet dans l'environnement.

DBO 5 (gO2/g) : Aucune donnée disponible.

Potentiel de bio-accumulation : Aucune donnée disponible.

Informations sur l'élimination : Ne pas jeter les résidus à l'égout, éliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.

SECTION 13. Considérations relatives à l'élimination

Elimination des déchets : Eliminer ce produit et son récipient dans un centre de collecte des déchets dangereux ou spéciaux.
Détruire conformément aux règlements de sécurité locaux/nationaux en vigueur.
Ne pas jeter les résidus à l'égout.

Procédures d'élimination des déchets : Se référer à la fiche de sécurité avant la manipulation ou l'élimination.

SECTION 14. Informations relatives au transport

Information générale : Non réglementé.

SECTION 15. Informations réglementaires

Autres : Aucun(e).

SECTION 16. Autres informations**Autres données**

Le contenu et le format de cette fiche de données de sécurité sont conformes au Règlement CE 1907/2006 du parlement Européen.

DENEGATION DE RESPONSABILITE Les informations contenues dans cette fiche proviennent de sources que nous considérons être dignes de foi. Néanmoins, elles sont fournies sans aucune garantie, expresse ou tacite, de leur exactitude. Les conditions ou méthodes de manutention, stockage, utilisation ou élimination du produit sont hors de notre contrôle et peuvent ne pas être du ressort de nos compétences. C'est pour ces raisons entre autres que nous déclinons toute responsabilité en cas de perte, dommage ou frais occasionnés par ou liés d'une manière quelconque à la manutention, au stockage, à l'utilisation ou à l'élimination du produit. Cette FDS a été rédigée et doit être utilisée uniquement pour ce produit. Si le produit est utilisé en tant que composant d'un autre produit, les informations s'y trouvant peuvent ne pas être applicables.

Fin du document